Tennis de Table de CUSSET
42 Avenue de l'Europe
03300 CUSSET
Tél. 06 18 83 94 31
Site Internet www.ttcusset.com
Courriel : club@ttcusset.com

Cusset, le 5 juillet 2026

**OBJET : CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SAISON 2025/2026**

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le samedi 29 août 2026 à 9h30 dans le hall d'accueil de la maison des sports du complexe sportif des Darcins, 42 Avenue de l'Europe à CUSSET.

Il sera présenté l'ordre du jour suivant :

- Bilans financier, moral et sportif
- Vote des bilans
- Points sur la nouvelle saison et présentation des différents projets
- Remerciements et remise des récompenses
- Vote des candidatures pour entrer dans le bureau directeur
- Questions diverses

Nous comptons sur votre présence. Cette assemblée sera clôturée par un « pot de l'amitié ».

LE SECRÉTARIAT DU TTC

**RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS PRATIQUES IMPORTANTES**

*Tout d'abord la présence à cette assemblée générale n'est obligatoire que pour le bureau mais l'équipe dirigeante serait vraiment ravie de voir l'ensemble des chaises occupées cette année. Alors elle compte sur vous !*

*Afin de pouvoir s'inscrire dans les diverses compétitions (Championnats par équipes, Critériums fédéraux ou épreuves individuelles la saison prochaine, il est impératif que chaque joueur désirant renouveler sa licence fournisse son certificat médical ou l'attestation et la fiche d'inscription le jour de l'Assemblée Générale, et au plus tard les tout premiers jours de septembre.*

*Toute personne majeure licenciée au club depuis au moins six mois et souhaitant devenir membre actif du bureau peut faire acte de candidature. Si candidature, le formulaire « ACTE DE CANDIDATURE / FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT » joint est à remettre au Secrétariat au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale.*

*En cas d'absence à l'A.G., il vous est possible d'être représenté par un autre membre et de bien vouloir remplir le document « BON POUR POUVOIR » à remettre à votre mandataire. Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer au vote lors de cette assemblée générale.*